

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 8 (1969-1970)
Heft: 31

Rubrik: La Suisse en bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les troisième et quatrième volets, soit, d'une part la réintégration des émigrés revenus au pays et, d'autre part, les possibilités de formation professionnelle des jeunes Suisses de l'étranger, ont été abordés et discutés au sein de divers groupes de travail dont les responsables ont ensuite fait rapport à l'assemblée plénière.

Il ressort de ces échanges de vues que la situation est, à quelques nuances près, la même pour tous : architectes et ingénieurs, techniciens et géologues, chimistes et physiciens, professeurs universitaires et juristes, économistes et commerçants.

Le retour en Suisse est mal organisé. Les structures d'accueil manquent cruellement. La réintégration est difficile et mal résolue au titre des assurances sociales. Personne ne sait trop à qui s'adresser. Une grande question est aussi celle de la position hiérarchique dans l'entreprise. Pour l'émigré qui n'a cessé d'appartenir à une maison suisse disposant notamment de filiales à l'étranger, la solution est assez simple. Pour les autres, en revanche, elle peut être dramatique.

Sur ce point, les congressistes unanimes ont demandé la généralisation d'un ingénieux système mis en place par notre ambassade de Washington et l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Ce système consiste à établir un fichier contenant tous les noms et qualités des « cerveaux » travaillant en Amérique du Nord, fichier auquel les employeurs suisses ont accès. De plus, un bulletin spécialement édité par l'ambassade publie les offres et les demandes d'emplois.

Quant à la formation professionnelle des jeunes Suisses de l'étranger, elle se heurte, elle aussi, à de multiples difficultés : concordance des études accomplies, méconnaissance des structures professionnelles suisses et, surtout, problème du financement d'un séjour prolongé en Suisse.

* * *

Le Secrétariat des Suisses de l'étranger a, finalement, été chargé de récapituler les conclusions auxquelles le congrès est arrivé et de les transmettre à nos Autorités fédérales, en leur demandant de les étudier et en souhaitant qu'une suite positive leur soit donnée.

En marge de ce congrès, notons également une louable initiative du Secrétariat des Suisses de l'étranger et de l'Office suisse d'Expansion commerciale qui avaient organisé, dans le hall du Casino de Montreux, une exposition très suggestive relative au thème du congrès, exposition complétée par la présentation des « Glimpses of Switzerland », suite de diapositives d'un genre nouveau qui, grâce à de très belles photographies et quelques brefs textes, donne une image attrayante de notre pays.

Enfin, avant de se séparer, les congressistes ont décidé de tenir leur quarante-huitième congrès les 28, 29 et 30 août 1970 dans la ville argovienne de Zofingue. Le thème qui sera abordé à ce prochain congrès aura pour objet les articles et dispositions qui peuvent concerner les Suisses de l'étranger dans le projet de révision totale de la Constitution fédérale.

Le Délégué J.-C. M.

LA SUISSE EN BREF

● Rejet de l'initiative xénophobe.

Le Conseil fédéral a décidé de rejeter l'initiative contre « l'emprise étrangère » (initiative Schwarzenbach). Il la soumettra aux Chambres et au peuple sans contre-projet. La votation pourrait avoir lieu au mois de juin 1970. D'ici là, de nouvelles mesures de stabilisation de la main-d'œuvre étrangère auront été décidées. Le rapport gouvernemental n'a pas encore paru, mais un résumé a été remis à la presse, et M. von Moos, président de la Confédération, l'a commenté. Sur le plan économique, il y a incontestablement un problème de « pénétration étrangère », a-t-il dit. Mais il faut voir plus loin : les mesures proposées par l'initiative sont inadmissibles si l'on songe aux liens toujours plus étroits qui unissent la Suisse au monde.

● Les nouveaux articles sur le droit foncier acceptés par le peuple suisse.

Les deux nouveaux articles constitutionnels sur le droit foncier et l'aménagement du territoire ont été acceptés par 286 406 voix contre 225 597. La participation au scrutin a été en moyenne de 31,5 % ; la plus faible participation : Genève avec 10,16 % ; la plus forte : Schaffhouse avec 80 %. Ont rejeté le projet les cantons d'Argovie et de Schwytz et le demi-canton d'Obwald.

● Un Suisse préside le Conseil de l'Europe.

Le Conseiller national genevois Olivier Reverdin a été élu par acclamations président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg. C'est un grand honneur personnel — mais une lourde charge — pour l'intéressé et une marque d'estime internationale pour la Suisse.

● Les Zurichois citoyennes à part entière.

Les habitantes de la plus grande ville de Suisse, Zurich, ont reçu dimanches les droits civiques pour les affaires communales. En effet, le corps électoral du canton de Zurich a accepté, par 92 000 « oui »

contre 67 000 « non », en chiffres ronds, d'autoriser les communes à introduire le suffrage féminin.

A Schaffhouse, en revanche pour la deuxième fois, les citoyens ont refusé l'introduction du suffrage féminin, pour les affaires cantonales et communales. 6698 électeurs se sont prononcés en faveur du projet, alors que 7480 le refusaient.

● Lente augmentation de la population suisse.

Le taux de croissance de la population suisse a tendance à faiblir. Il est dès lors fort peu probable que la Suisse atteigne dix millions d'habitants en l'an 2000. C'est ce qui ressort en tout cas des estimations du Bureau fédéral de statistique.

Selon des estimations de ce Bureau, la population résidente de la Suisse (y compris les étrangers) atteignait au début de l'année environ 6 115 000. L'augmentation est de 79 000 en une année, contre 83 000 de 1967 à 1968. Le taux de croissance a donc tendance à faiblir car de 1963 à 1964, par exemple, l'augmentation avait été de plus de 100 000 personnes. Selon une étude prospective du Bureau de statistique, on atteindrait en 1987 le chiffre de 6,85 millions d'habitants.

● Les Ecus d'argent ont vécu.

Le Conseil fédéral a décidé de frapper de nouveaux écus en cupronickel qui continueront toutefois à porter l'effigie actuelle. Les nouvelles monnaies ont été mises en circulation le lundi 1^{er} septembre par les soins de la Caisse d'Etat fédérale ainsi que des succursales et agences de la Banque nationale.

L'écu d'argent conserve cependant son pouvoir libérateur. Les nouvelles monnaies sont un peu plus légères que les anciennes, mais elles ont la même apparence, hormis une teinte quelque peu différente.

Berne ne s'en tiendra pas là. M. Celio a en effet révélé que le Conseil fédéral envisageait de frapper une nouvelle pièce de dix francs et de supprimer les centimes rouges.

● 1968 : Chiffre record des achats d'immeubles par les étrangers.

En 1968, les autorités suisses ont accueilli favorablement 2349 requêtes présentées par des personnes domiciliées à l'étranger en vue de l'acquisition d'immeubles. Le nombre des autorisations a augmenté de près de 60 % par rapport à 1967. La valeur des immeubles dont la vente a été approuvée s'est élevée de 217 millions de francs en 1967 à 366 millions en 1968, ce qui représente le montant le plus important enregistré jusqu'ici.

Rappelons qu'en vertu d'un arrêté fédéral, l'acquisition d'immeubles par des étrangers est soumise à l'autorisation.

C'est dans les cantons du Valais (579), de Vaud (552), du Tessin (449) et des Grisons (389) que l'on a présenté le plus de requêtes.

La superficie dont la vente a été autorisée mesure 265 hectares et dépasse de 30 % celle de l'année précédente. Les Belges prennent la troisième place parmi les acquéreurs.

● Les manifestations du cinquantenaire du Comptoir Suisse.

A l'occasion de son cinquantenaire, le Comptoir suisse a mis sur pied un programme d'un très grand intérêt et réservé à ses visiteurs une abondance de manifestations toutes particulièrement originales et attractives. Dans le secteur des nouveautés, en ce qui touche à l'infrastructure du Comptoir, une attention spéciale a été accordée à la finition des travaux dans la nouvelle grande halle des bâtiments centraux, salles de congrès climatisées qui servent pendant la foire à présenter des expositions, qui ont encore augmenté l'importance et la polyvalence du Palais de Beaulieu.

Le cinquantième Comptoir suisse devait être d'autre part marqué par diverses initiatives de haute qualité. Il convient de relever plus particulièrement la publication du LIVRE D'OR. Édité pour la circonstance, cet ouvrage abondamment illustré de photos d'archives et de documents inédits donne un reflet extrêmement complet de l'évolution du Comptoir Suisse en un demi-siècle d'existence.

● Une montre-bracelet électronique à quartz.

Une nouvelle première mondiale à l'actif de l'horlogerie suisse, réalisée par la manufacture Longines, a été présentée à Genève. Il s'agit d'une montre-bracelet à quartz, baptisée l'ultraquartz, dont la précision atteint 0,3 seconde par jour et, au porter, moins d'une minute par an.

Ce n'est pas la première fois que l'entreprise jurassienne se distingue dans le domaine de l'électronique horlogère.

Le principe de la cybernétique est à la base de cette nouvelle réalisation : 170 fois par seconde, le moteur de la montre est réglé par le quartz (un cristal parfaite pour l'abri de tout frottement et oscillant 8192 fois par seconde) par l'intermédiaire d'un cerveau électronique.

Celui-ci est composé de 14 transistors, 19 résistances et 7 capacités. Quant à l'alimentation, elle est assurée par une simple pile d'une tension de 1,35 volt.

● La nouvelle route du Nufenen.

Le 5 septembre, s'est déroulée la cérémonie d'inauguration de la route du col de Nufenen, nouvelle liaison entre le Tessin et le Valais, qui a pu être établie grâce à la conjonction d'initiatives privées et des autorités fédérales et cantonales. Le traditionnel ruban a été coupé par le président du Conseil d'Etat valaisan, M. Bender.

Est-il besoin d'insister sur l'importance de cette réalisation ? Le Valais et avec lui toute la Suisse romande peuvent aujourd'hui communiquer directement avec le Tessin. Si l'on part d'Ulrichen, dans la vallée de Conches, la liaison avec Airolo est d'une trentaine de kilomètres plus courte que par la Furka et le Gothard.

● La « direttissima » vaincue en 32 jours.

Les six Japonais qui, depuis le 15 juillet, escaladaient la paroi nord de l'Eiger par la direttissima, route jamais empruntée en été, sont parvenus au sommet le 15 août.

A 17 h 30, Satoru Negishi, 22 ans, chef de cordée, posait le premier pied sur le sommet. Ses cinq camarades le rejoignaient à 23 h 30, alors qu'un orage très violent balayait les cimes.

Après avoir établi un ultime bivouac sur l'Eiger, les valeureux alpinistes entreprirent la descente samedi matin à 8 h 45 et, après une dernière journée passée dans la neige, la pluie et le froid, arrivaient samedi soir à 22 h 30 au glacier de l'Eiger où ils passèrent la nuit.

Le plus difficile de cette expédition, déclara Satoru Negishi, furent les derniers cent mètres avant le sommet où la roche est très friable.

● SPORTS

— Aux championnats européens, à Athènes, les représentants suisses se sont bien comportés. Grâce à Philippe Clerc et à Meta Antenen, mais aussi à Hansueli Mumenthaler, Hansjörg Wirz, Hansruedi Wiedmer, Werner Kuhn, Elisabeth Waldburger et Uschi Meyer, l'équipe suisse établit le plus beau bilan jamais réalisé par une formation helvétique aux Championnats d'Europe d'athlétisme.

C'est dans le 100 m que le Vaudois P. Clerc a gagné une médaille de bronze, placé en 3^e position. Mais c'est le 200 m qui lui permet de décrocher la médaille d'or. En effectuant ce parcours en 20"6, il détient le record européen de cette distance. De son côté, la Schaffhousoise Meta Antenen s'est particulièrement distinguée dans le pentathlon féminin en occupant la 2^e place, ce qui lui valut une médaille d'argent.

— Ski nautique : double victoire suisse.

Les Championnats d'Europe de ski nautique, dont les finales avaient lieu sur le lac de Segrino, près de Milan, se sont terminés par un véritable triomphe pour l'équipe suisse, qui a totalisé cinq médailles d'or et deux d'argent. La grande triomphatrice de ces finales a été la Lausannoise Eliane Borter qui, pour la première fois dans l'histoire des championnats d'Europe, a remporté les quatre titres : figures, slalom, saut et combiné. Le Genevois Pierre Clerc a pour sa part confirmé qu'il était le meilleur Européen en saut en s'adjugeant son quatrième titre consécutif.

L'équipe suisse, composée des Genevois Pierre Clerc et Jean-Jacques Zbinden et du Montreusien Michel Finsterwald, a remporté la 5^e Coupe d'Europe de ski nautique, dont la finale s'est disputée à Lochenhead, près de Glasgow. La Suisse avait déjà remporté la coupe en 1966 et 1967 mais, l'an dernier, elle s'était fait ravir le trophée par l'Italie.

THEATRE SUISSE AU NATIONAL

Le Théâtre National a mis à son programme 1969-1970 une pièce du Zurichois Max FRISCH, « BIOGRAPHIE », qui sera présentée à Bruxelles du 7 au 29 novembre 1969.

Max Frisch est, avec Dürrenmatt, l'un des dramaturges suisses les plus connus et les plus joués à l'étranger. Quoique habitant le Tessin, il est resté étroitement lié à sa ville natale et prend part avec passion, de sa plume, à la vie culturelle et politique de Zurich. Frisch, qui appartient par son âge à la génération intermédiaire, reste encore et toujours l'écrivain le plus discuté, le plus disputé de la littérature zurichoise actuelle. L'historien littéraire Max Wehrli a dit pertinemment de son œuvre : « Frisch aime à provoquer l'agacement chez ses compatriotes, qui, à ses yeux, figurent parfaitement un monde muré dont il a besoin pour manifester, toujours de nouveau, sa liberté. »

CHEZ TOONE A propos de Cyrano

qui sera présenté en exclusivité aux membres de l'Union Suisse de Bruxelles le 29 octobre 1969... nous ne voudrions pas manquer de signaler qu'il s'agit là de l'admirable pièce d'Edmond Rostand, transposée en vers bruxellois et qui conserve à travers la parodie ses extraordinaires qualités dramatiques. Les marionnettes de Toone, loin de supprimer l'émotion de certaines scènes, la transposent et l'amplifient même en son langage coloré. C'est Woltje, le ketje de Bruxelles qui joue le rôle de Cyrano. L'auteur de cette parodie, BARES, est une personnalité bruxelloise fort connue. Il débute en écrivant des « revues » pour ses camarades de captivité en Allemagne. A son retour en Belgique, il publia un recueil de poèmes bruxellois, « Flooskes ».

Pour ceux qui ne pourraient assister à la représentation du 29 octobre (il n'y a que 75 places chez Toone), signalons que « Cyrano » se joue actuellement, et ce jusqu'au 31 octobre, tous les soirs à 20 h 30.

ANTON KUNZLE

Le 19 juillet s'est éteint, à l'âge de 61 ans, après une longue et douloureuse maladie, M. Anton Kunzle. Installé à Bruxelles depuis de nombreuses années, il fut attaché, pendant la dernière guerre, aux services de la chancellerie de la Légation de Suisse, à Bruxelles. Dès 1946, il assuma la responsabilité du service comptable de l'agence de l'Office National Suisse du Tourisme en Belgique. Ses parfaites connaissances techniques, son admirable conscience professionnelle, son ardeur au travail, son amour de la perfection lui ont fait remplir ses fonctions de façon remarquable et contribuer ainsi au développement de cet Office. Ceux qui l'ont connu, garderont de lui le souvenir d'un homme réservé, mais très sensible, généreux, fidèle dans ses amitiés, toujours prêt à rendre service à ceux qui avaient recours à lui. Que Madame Kunzle veuille trouver ici l'expression de notre sincère sympathie.

LES SUISSES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION EN BELGIQUE

La période d'émigration des ressortissants suisses dans l'entre-deux-guerres a eu pour conséquence d'amener en Belgique des spécialistes de la construction : ingénieurs, architectes, techniciens, etc...

Plusieurs d'entre eux se réunirent en 1935 pour fonder la S.A. COTRACO, Compagnie de Travaux de Constructions, à Bruxelles.

La nouvelle firme prit un développement très rapide avant la guerre grâce à de multiples travaux que lui confierent les plus importantes sociétés métallurgiques du pays.

COTRACO réalisa non seulement des travaux de génie civil pour des hauts-fourneaux, batteries de fours à coke, aciéries, centrales électriques, mais aussi des brasseries, malteries et même des immeubles à appartements résidentiels.

Après la guerre COTRACO réalisa des travaux pour de grandes cimenteries, des charbonnages, des industries chimiques, etc... Diverses firmes suisses de l'industrie pharmaceutique, établies en Belgique, confieront à la S.A. COTRACO l'extension de leurs bureaux, laboratoires, dépôts et autres installations.

La qualité du travail exécuté et la probité commerciale des dirigeants de COTRACO sont reconnus dans le milieu de l'industrie et du commerce et ont contribué largement à sa rapide expansion qui permit à certains moments d'occuper près de 200 personnes.

Grâce à son bureau d'études la firme est à même de réaliser une construction depuis le projet jusqu'à son achèvement complet.

Ainsi quelques Suisses arrivés il y a 40 ans avec leurs connaissances et leur volonté de réussir sont parvenus à créer une entreprise qui peu à peu conquiert une place enviable dans l'industrie de la construction.

AVIS AUX ETUDIANTS

La Société Suisse des Zofingiens vient d'ouvrir à Genève un centre d'étudiants. Le Conseil de fondation serait très heureux de pouvoir accueillir quelques étudiants suisses de l'Etranger, voici quelques détails à ce sujet :

CENTRE UNIVERSITAIRE ZOFINGIEN

6, rue des Voisins, Genève

Situé à deux pas de l'Université, au numéro 6 de la rue des Voisins, le Centre Universitaire Zofingien (CUZ) offre à une quarantaine d'étudiants le confort de studios individuels complètement équipés et l'agrément de divers locaux communs destinés à rompre l'isolement des habitants de la maison et à développer parmi eux un esprit communautaire. Dans cet ordre d'idées, les résidents sont appelés à prendre certaines responsabilités destinées à les intégrer dans la vie du Centre et à leur permettre d'en assurer de ce fait la bonne marche.

Le Centre a été construit en 1969, dans l'année du 150^e anniversaire de la Société suisse de Zofingue. Faisant sienne la devise de cette société « Patrie, Amitié, Science », la Fondation du CUZ a pour but de venir en aide aux étudiants fréquentant l'Université de Genève ou d'autres écoles ou instituts de même niveau. Le Centre se veut ainsi ouvert à tous les étudiants, et en particulier aux Confédérés, qui désirent venir à Genève pour y commencer ou y poursuivre leurs études.

A ce titre, il met à leur disposition, à raison de 10 studios par étage, 40 studios équipés chacun d'un bloc cuisine avec frigidaire, d'une douche et d'un WC, et, au rez-de-chaussée, des locaux communs comprenant une salle de travail, une salle de lecture et une salle de loisirs. Un snack, ouvert au public, est également à la disposition des habitants du Centre.

L'esprit dans lequel le Centre Universitaire Zofingien a été réalisé reflète donc la préoccupation de concilier au mieux la nécessité de préserver l'individualité de chaque étudiant, dans un cadre agréable et fonctionnel, et le besoin de contacts et de vie sociale.

Indications pratiques

1. Seuls sont admis les étudiants masculins immatriculés à l'Université de Genève ou à une école ou institut de même niveau.
2. Les bulletins d'inscription peuvent être obtenus au Centre, rue des Voisins 6, 1205 Genève.
3. Les demandes d'admission sont examinées pour chaque semestre dans l'ordre d'arrivée, au plus tard le 31 août pour le semestre d'hiver : le 31 janvier pour le semestre d'été.
4. Les prix des studios sont fixés actuellement entre 180 et 220 francs.
5. Date d'ouverture prévue du Centre 1^{er} octobre 1969.
6. L'Université de Genève estime qu'un étudiant doit disposer d'environ 600 francs de ressources mensuelles.

Genève, juin 1969.

LES SUISSES DE BELGIQUE ET LE CONGRES DE MONTREUX

A l'occasion du 47^e Congrès des Suisses de l'étranger, le groupe de travail de la Communauté suisse de Belgique a adressé 2 rapports détaillés sur le thème :

« LES SUISSES DE L'ETRANGER ET L'ECONOMIE SUISSE ».

Le premier traite de l'utilisation du potentiel suisse de l'étranger par l'économie suisse, axé particulièrement sur des questions d'ordre commercial et économique.